



Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation :
16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice :
29
présents ou représentés :
28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Véronique PROVOST
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.16 FINANCES & ASSOCIATIONS – CONVENTIONS TRIENNALES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC MILIZAC HANDBALL ET MILIZAC BASKET CLUB

Les associations communales vivent et se développent grâce au dévouement constant de nombreux bénévoles. Ces bénévoles sont une véritable richesse pour notre commune. Ils permettent aux adhérents de vivre leur passion et de rester en bonne santé. C'est aussi un lieu éducatif et de sociabilité, si important pour les jeunes et les moins jeunes.

Mais parfois l'engagement des bénévoles ne suffit plus et il devient nécessaire d'aider certaines associations à se structurer par un ou des recrutements de salariés.

C'est dans ce cadre que nous avons mis en place un dispositif innovant en 2019 permettant au club de football St Pierre-Milizac Pays d'Iroise d'obtenir une convention de soutien financier. En contrepartie, l'association assure des activités d'éveil au sport auprès des enfants scolarisés dans les écoles primaires Marcel Aymé et Notre Dame, ainsi qu'auprès de la maison de l'enfance ou des espaces jeunes.

En 2023, ce dispositif a été étendu au handball, avant d'être interrompu faute de salarié durant la saison 2025/26. Désormais, alors que nous pouvons réactiver une convention avec le handball, le basket se porte également candidat à ce dispositif.

Rappelons que les associations Milizac Handball et Milizac Basket Club ont été fondés en 2002. Elles trouvent leurs origines dans la section sportive du Club Sportif de Milizac créée suite à la construction de la salle omnisports du Ponant en 1981. Chacun de ces deux clubs est affilié à sa Fédération Française et compte plus d'une centaine de membres.

Au gré des saisons, ces clubs ont développé en lien avec leurs partenaires des compétences dans l'accompagnement des jeunes dans leur pratique de leur sport et au-delà dans le développement personnel et collectif à partir d'une activité sportive.

Cet objectif associatif rejoint le projet éducatif territorial (PEdT) qui vise notamment à « fédérer les énergies du tissu associatif autour de services de proximité et de qualité » ; « favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant » et « développer le lien social et la citoyenneté ».

Nous sommes donc en présence d'une « action initiée et menée par l'association poursuivant ses objectifs propres auxquels la commune, y trouvant intérêt, apporte soutien et aide » (circulaire JORF n°0016 du 20 janvier 2010).

Concrètement, il vous est proposé d'accorder à chacun de ces deux clubs une subvention de 4 500 € avec en contrepartie la mise à disposition d'un éducateur/éducatrice pour un plafond de 200 heures annuelles par club.

Vu,

- l'avis de la commission associations ;
- l'avis de la commission des finances;

Il vous sera proposé :

- de donner délégation à Mme le Maire pour établir et signer une convention triennale de partenariat respectivement avec Milizac Handball et Milizac Basket Club sur les bases des éléments indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser le versement des subventions dans la limite des crédits disponibles dans le chapitre budgétaire afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI